

CTM du 13 mai 2014

Déclaration de la FNEC FP Force Ouvrière

Nous appelons à la grève le 15 mai avec des revendications claires :

✓ *L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire*

✓ *Le retrait du pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques qui l'accompagnent*

✓ *Le retrait du projet de loi de décentralisation*

✓ *La défense du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers*

Le gouvernement ne doit pas oublier que les droits et les intérêts des salariés ne peuvent être bafoués indéfiniment.

Madame, Monsieur,

Ce jeudi 15 mai, notre fédération avec l'Union inter fédérale des agents de la Fonction publique Force Ouvrière appelle à la grève.

J'aborderai donc pour l'essentiel la situation et les revendications communes à l'ensemble de la Fonction Publique.

Le 29 avril le gouvernement a soumis au vote indicatif du Parlement son pacte de stabilité qui devrait se traduire par 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques au cours des trois prochaines années, auxquels il faut ajouter 4 milliards supplémentaires pour 2014.

Le pacte de responsabilité qui l'accompagne devrait se traduire par 41 milliards selon les derniers chiffres, accordés au patronat, afin de faire baisser le coût du travail, autrement dit les salaires.

Cette politique d'austérité, qui obéit à Bruxelles, si elle augmentera les profits des entreprises, ne relancera pas l'économie, ni ne diminuera le chômage.

Pour les fonctionnaires c'est la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat, alors que celui-ci est déjà largement amputé.

Le point d'indice est gelé depuis 2010. Pour rappel, la hausse des prix s'est établie à plus de 5% depuis 2011 et elle est estimée à 1,4% pour 2014. L'augmentation de 7,85% à 9,14% de la retenue pour pension, a déjà conduit à une baisse du salaire net.

En prolongeant le blocage jusqu'en 2017 le gouvernement planifie la paupérisation des fonctionnaires. Il planifie aussi la baisse des pensions sur le long terme.

Une telle attaque est sans précédent dans notre pays. Elle s'inspire des politiques appliquées en Espagne, au Portugal, en Grèce, avec les résultats que l'on sait !

Pour ce qui concerne Force Ouvrière nous revendiquons le rattrapage de ce qui a été perdu.

Le projet de loi « clarifiant l'organisation territoriale de la république » sera présenté demain 14 mai en conseil des ministres.

Comme l'a déclaré ce jour la confédération Force Ouvrière, la « clarification » conduit essentiellement à détruire des collectivités territoriales et à instaurer une « République des territoires » : fusions des Régions, suppressions des Conseils généraux, regroupements forcés des communes, métropolisation imposée, et surtout un pouvoir règlementaire donné aux collectivités qui survivront.



Comme l'a déclaré ce jour la confédération Force Ouvrière, la « clarification » conduit essentiellement à détruire des collectivités territoriales et à instaurer une « République des territoires » : fusions des Régions, suppressions des Conseils généraux, regroupements forcés des communes, métropolisation imposée, et surtout un pouvoir règlementaire donné aux collectivités qui survivront.

L'unique objectif est de faire des économies à tout prix (18 à 25 Mds par an, affichés en plus des 11 Mds supprimés aux collectivités entre 2015 et 2017). Sur le plan démocratique, le projet de loi supprime l'obligation de consulter les citoyens pour fusionner les collectivités. L'exemple alsacien de 2013 montre pourtant leur opposition à toute suppression des Départements et Régions.

Associé à la « Modernisation de l'action publique » qui prend la suite de la RGPP et à la « Réforme de l'administration territoriale de l'Etat », qui a déjà fortement réduit la présence de l'Etat dans les départements, ce projet de loi conduit à l'éloignement de la puissance publique, à la désertification voire la suppression des services publics, à des suppressions d'effectifs publics du fait des mutualisations-fusions, et à des mobilités forcées.

FORCE OUVRIERE s'oppose à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles.

Cette logique va entraîner un accroissement des inégalités et conduire à des zones sans droit ni contrôle. Elle remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit. L'austérité porte atteinte à la République et à ses valeurs.

Force Ouvrière exprime son opposition complète à ce projet de loi qui constitue le second volet de l'acte III de la décentralisation.

Il ne faut pas s'étonner que dans ces conditions la territorialisation de l'école devienne ouvertement une revendication pour certains, comme vient de le demander le président de l'Assemblée des Départements de France.

Cela ne fait que confirmer que la loi de « refondation de l'école » ouvre cette voie, ce que nous n'avons cessé de dénoncer. La publication du nouveau décret sur les rythmes scolaires, ne fait que le confirmer.

L'obstination à poursuivre ainsi cette réforme ne réglera rien, voire même aggravera encore l'éclatement du cadre national. Nous aurions voulu que le ministre tire les conséquences de ses propos lorsqu'il a dit qu'il tiendrait compte de l'avis du CSE, après les votes émis. La seule solution est l'abrogation du décret et d'en revenir sur l'ensemble du territoire national dans un cadre unique à la séparation du scolaire et du périscolaire.

Nous regrettons aussi que le ministre n'ait pas souscrit à notre demande de rouvrir les discussions sur les obligations de service des enseignants du secondaire et de renoncer à publier dans ce cadre les décrets élaborés par son prédécesseur. Le dossier n'est pour nous toujours pas clos : l'avenir le prouvera.

Dans ces conditions Force Ouvrière entend poursuivre son action pour représenter et défendre les intérêts des personnels confrontés à des attaques dans tous les domaines.

Nous appelons à la grève le 15 mai avec des revendications claires :

- **L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire**
- **Le retrait du pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques qui l'accompagnent**
- **Le retrait du projet de loi Décentralisation**
- **La défense du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers**

Le gouvernement ne doit pas oublier que les droits et les intérêts des salariés ne peuvent être bafoués indéfiniment.

